



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 22 - Relations internationales - Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale - Attribution des aides - Année 2024

Délibération n° 007575

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Relations internationales - Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale - Attribution des aides - Année 2024

Rapporteur : M Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	06/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'attribuer des aides à des associations bisontines, dans le cadre de l'Appel à projets de la Ville de Besançon. Cette année, les demandes portent à la fois sur des projets au titre de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Le dispositif d'appel à projets de solidarité vise à encourager et à soutenir les associations bisontines souhaitant mener un projet de solidarité internationale ayant un réel impact pour les populations au Sud, ou souhaitant organiser une manifestation d'éducation à la citoyenneté mondiale à Besançon.

Lancé en 2012, ce dispositif permet de donner un coup de pouce significatif aux petits projets soutenus, mais aussi de produire un effet levier pour les projets plus importants qui sollicitent également l'aide d'autres collectivités territoriales et notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La Ville de Besançon alloue cette année pour ce dispositif un budget de 15 000 €, à répartir entre les différents projets devant répondre aux principaux critères suivants :

- la cohérence avec les valeurs de la Ville : développement inclusif, éducation, jeunesse, environnement, valorisation du patrimoine, solidarité, qualité de la vie,
- la viabilité et la pérennité du projet,
- la prise en compte de l'égalité des genres,
- l'ancrage local notamment à travers l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux (pour les projets à l'étranger),
- la justification de l'intérêt local, au moyen d'actions de sensibilisation sur le territoire bisontin, et d'une réelle réciprocité,
- la capacité du porteur de projet à mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats,
- l'inscription dans une véritable démarche de développement durable.

L'exigence de ce cadrage doit permettre d'encourager les projets réellement efficaces et pérennes. Pour les aider, les porteurs de projets locaux peuvent bénéficier des conseils et formations en conduite de projets de solidarité internationale dispensés par l'association Bourgogne Franche-Comté International. Cet appui, entièrement gratuit, est financé par le biais de l'Etat et des collectivités locales de la région et doit permettre aux acteurs d'améliorer la qualité de leurs projets.

Pour cette 13^{ème} édition, le Service des Relations internationales a reçu 6 dossiers de candidature, 5 au titre de la solidarité internationale et 1 portant sur un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Sur la base du règlement, une première analyse technique des 6 dossiers reçus a été effectuée par le Service des Relations internationales (complétude, conformité aux objectifs de l'appel à projets) et BFC International.

Ce dernier a analysé les projets déposés au regard notamment :

- de la méthodologie de projet,
- du partenariat envisagé avec les acteurs sur place,
- des résultats visés et de l'impact pour les bénéficiaires,
- du montage budgétaire,
- de la valorisation du projet prévue à Besançon,
- de l'impact à moyen et long terme pouvant être attendu.

Le jury composé d'élus municipaux volontaires (Sadia GHARET, Élise AEBISCHER, Myriam LEMERCIER et Pascale BILLEREY) s'est réuni à l'invitation de l'adjointe en charge des relations internationales afin de mieux s'approprier ce dispositif, d'apporter un regard élargi sur les projets et de préparer la proposition au Conseil municipal des subventions à attribuer aux associations.

Le jury ainsi constitué propose donc au Conseil Municipal d'accorder cette année une aide financière à 5 projets, pour un montant total de 11 000 €.

En cas d'accord, les crédits correspondants, soit la somme de 11 000 €, seront prélevés sur la ligne 65.048.65748.0022206.10069.

Le tableau ci-après dresse le bilan des attributions proposées.

Appel A Projets 2024

Appel à Projets de Solidarité Internationale 2024

Projet	Résumé du projet	Budget du projet (euros)	Budget sollicité (euros)	Montant attribué (euros)	Observations	
1 AGIR Solidarité Francophone Comité	L'association AGIR souhaite poursuivre son action de dons de palmiers à des femmes en situation de précarité afin de leur assurer des revenus par la vente de dattes. 10 femmes seront concernées par le projet cette année. AGIR renouvelle son partenariat avec le collège/lycée Sidi Mohamed Be Abdelah à Tinghir, avec lequel elle a déjà mené un projet environnemental. Cette fois-ci, l'objectif est la création d'un jardin pédagogique visant à sensibiliser les jeunes générations à la biodiversité et à la gestion de l'eau dans le contexte du réchauffement climatique. Parallèlement, l'association continuera d'acheter des dattes afin de générer des revenus pour les femmes concernées.	11 650 €	8 000 €	9 768 €	3 000 €	Ce projet s'inscrit dans une logique pluriculturelle puisque le partenariat d'AGIR à Tinghir a plus de 6 ans. Par ailleurs, le lien avec son partenaire local, l'association AFANOUR, est solide. Forte de son succès des années précédentes, AGIR souhaite acheter davantage de palmiers pour permettre une plus grande autonomisation des femmes tout en contribuant à la sensibilisation écologique des jeunes sur place grâce au jardin pédagogique. Le jury souhaite aider ce projet à hauteur de 3000€.
2 The Serious Road Trip	L'association circassienne The Serious Road Trip (TSRT) poursuit son projet lancé en 2023 dans le quartier arabe de Silwan à Jérusalem (programme JerEst). Cette année, elle accueille un groupe de 8 jeunes Palestiniens (3 filles, 5 garçons) en France pour compléter leur formation pédagogique et artistique. TSRT accompagnera ces jeunes dans leurs représentations de spectacle en France et leur fera découvrir des villes telles que Paris, Nantes avant Besançon et ses environs. Ils partageront également des moments informels de vie associative chaleureuse avec les jeunes, transmettant ainsi leur passion pour le cirque social.	16 000 €	4 000 €	16 000 €	3 000 €	Le projet de The Serious Road Trip s'inscrit également dans une logique pluriculturelle puisqu'il intervient dans le cadre d'un échange de réciprocity avec les jeunes palestiniens ayant été formés une première fois à Jérusalem l'année dernière. Le projet vient compléter cette première formation et permettre aux Palestiniens de se familiariser avec les techniques de cirque local et de venir échanger avec le public bisonin. Le projet paraît donc pertinent mais il faudra veiller à ce que l'impact local soit fort (plusieurs échanges avec les bisonin e s dans des structures différentes du territoire. Le jury souhaite soutenir ce projet à hauteur de 3000€.
3 Les coeurs audacieux	Le projet propose la création d'une ludothèque au sein de l'orphelinat d'Ibissam, dans la ville de Nador (Maroc). L'orphelinat accueille 42 bénéficiaires, jusqu'à l'âge de la majorité. Le projet se fonde sur la livraison de matériel ludique (jeux de société) et sur l'apprentissage des règles de ces jeux aux enfants de l'orphelinat. Des temps de formation pour l'équipe de l'orphelinat seront organisés ainsi que des activités de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire (acheminement de médicaments sans ordonnance et produits d'hygiène).	3 300 €	2 000 €	1 700 €	0 €	Le projet de cette jeune association s'apparente trop à un projet humanitaire, qui n'est pas financable dans le cadre de l'appel à projets. Une attention particulière sera mise pour les réorienter vers d'autres dispositifs plus appropriés. Le projet ne correspondant pas aux critères, le jury choisit de ne pas lui accorder de subvention dans ce cadre.
4 Association Palestine Amitié	L'association Palestine Amitié intervient en réponse aux conséquences néfastes de la construction du "Mur de Séparation", de l'implantation de colonies israéliennes et de la création de routes illégales, qui ont entraîné la destruction de près d'un million d'oliviers, portant préjudice à l'agriculture palestinienne et à la production d'huile d'olive. Ses actions consistent à soutenir les agriculteurs en valorisant de nouvelles terres, en luttant contre la désertification et en leur permettant de vivre décemment de leur travail en restant en Palestine. Cela se traduit par le reboisement régulier d'oliviers dans différents villages à travers le territoire palestinien. De plus, cette année, l'association fournit du compost biologique à des agriculteurs ayant suivi une formation, s'engageant ainsi dans un processus de labélisation d'huile biologique.	20 000 €	6 000 €	20 000 €	3 000 €	Le projet de l'association Palestine Amitié est un projet récurrent qui consiste en un achat renouvelé d'oliviers qui seront plantés dans plusieurs villages de Cisjordanie. Depuis maintenant 6 ans, l'association sollicite des subventions auprès de la Ville de Besançon pour ce projet. En 2024, l'achat d'oliviers sera complété par un achat de sacs de compost bio en vue d'une labellisation. Une attention devra être portée aux retours faits par la commission concernant l'aspect répétilif du projet et une étude d'impact est préconisée. Le jury reconnaît l'utilité du projet pour les populations concernées et souhaite attribuer une aide de 3000€.
5 TOGOVI	L'association TOGOVI, constituée de 12 étudiants en santé, vise à améliorer les conditions de vie des populations togolaises. Son principal objectif est de financer la construction d'un centre médico-social au Togo. Elle mène des actions de sensibilisation et collecte des fonds tout au long de l'année. TOGOVI travaille en partenariat avec l'association locale "Voisins Solidaires Togo" (VST), qui lui fournit des informations sur les progrès de la construction du centre et les besoins des populations. Lors de leur séjour prévu en juillet, les membres de l'association seront accueillis et accompagnés par VST pour leurs activités sur place.	32 370 €	16 260 €	32 370 €	1 000 €	Ce projet, porté par une association étudiante, s'appuie sur un partenaire local avec lequel l'association travaille depuis plusieurs années, ce qui permet un impact majeur. Le centre médico-social permettra de recevoir les populations locales et de leur garantir un meilleur accès au soin. Le jury propose d'accorder l'aide de 1000€ sollicitée à l'association.
6 CIMADE Besançon	L'association La Cimade participe au festival national "Migrant scènes" qui se déroule du 16 novembre au 8 décembre. L'équipe de La Cimade à Besançon profite de cette occasion pour engager des échanges avec le grand public, mettant en avant les témoignages de personnes étrangères afin de promouvoir une société fondée sur l'égalité et la solidarité. Comme en 2023, la participation active des personnes concernées est essentielle pour ce projet. Il commence dès sa préparation, en collaboration avec les personnes migrantes et réfugiées, en vue d'une soirée "témoignages et rencontres" mêlant réflexion et convivialité (qui aura lieu pendant la période du festival national). Alors que la soirée de 2023 mettait l'accent sur les parcours migratoires, celle de 2024 sera plutôt dédiée à témoigner de l'intégration des réfugié-e-s et de leur place en tant que citoyen-ne-s de Besançon. L'objectif est également de favoriser le dialogue entre les personnes natives et celles ayant des parcours de migration.	4 110 €	2 293 €	4 110 €	2 000 €	Pour la première fois, la Cimade sollicite la Ville de Besançon pour une aide dans le cadre de l'appel à projets. Le projet semble pertinent, car il servira à sensibiliser la population bisonnoline à l'expérience des personnes avec un parcours de migration et favorisera les échanges interculturels. Le projet reste assez vague à ce stade et devra être plus étayé pour assurer un impact local important. C'est pourquoi le jury propose d'accorder une aide de 1000€ sur les 2000€ demandés.
		TOTAL sollicité	13 700 €	TOTAL attribué	11 000 €	

Appel à Projets de Solidarité Internationale 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association AGIR SFC
- 3 000 € à l'association The Serious Road Trip
- 3 000 € à l'association Palestine Amitié
- 1 000 € à l'association TOGOVI
- 1 000 € à l'association CIMADE

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT